COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,
sous la présidence de Mme Sylvie HEIBY, Maire

Présents :
Sylvie HEIBY, Pierre BILLMANN, Anne GUTH, Joël VOGEL, Sabine BILLMANN, Frédéric NEUHARDT, Estelle BESENWALD, Thierry ESCH, Marc WENGER, Noémie KNITTEL, Romain LAUTERBACH, Linda SOKOL, Joanne BOHEIM, Arnaud STEINMANN

Absents excusés :
Laura SCHULER, donne pouvoir à Anne GUTH

Secrétaire de séance : Estelle BESENWALD
Date de convocation : 27 août 2026

&&&&&&

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JUILLET 2026
Le compte-rendu du 08 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

2° ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE LA SAFER GRAND EST A FINALITE ENVIRONNEMENTALE
Madame le maire expose au Conseil municipal, la proposition de rétrocession formulée par la SAFER Grand Est concernant une parcelle située sur le territoire de la commune, au lieu-dit « Herren Hohwiese », d'une contenance de 11 a 12 ca. Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien, notamment afin de permettre la restauration du cours d'eau du Kirrbaechel, la préservation de sa continuité écologique ainsi que le maintien et l'amélioration de ses fonctions hydrologiques et écologiques, dans le cadre de l'étude initiée par le SDEA. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'acquérir auprès de la SAFER Grand Est la parcelle cadastrée section 25 n°123, située au lieu-dit « Herren Hohwiese », accepte cette acquisition au prix de 1 349,22 €, hors frais d'acte notarié ; accepte les conditions et engagements figurant au cahier des charges de la SAFER, notamment ceux relatifs à la préservation de la vocation environnementale du bien et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, ainsi que l'acte authentique correspondant. Le conseiller municipal M. Thierry Esch estime que le coût d'acquisition est trop élevé par rapport à ce qui se pratique sur notre ban communal. Il voudrait avoir quelques explications. Mme Le Maire se renseigne auprès de la SAFER pour avoir des détails sur le prix de cette acquisition et fera un retour lors du prochain Conseil Municipal.

3° CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS
Madame le maire rappelle que la commune de Hunspach est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier et que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts. La commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions. Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées, considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement, que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son

compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale. Cette convention n'engendre pas de coût supplémentaire pour la commune

4° ASH – PROJET DE RENOVATION ET SECURISATION DU TERRAIN FOOTBALL

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation et sécurisation du stade de football. Ce dernier fera l'objet d'un contrôle décennal fin 2026. Le dernier contrôle a révélé qu'une mise aux normes s'impose afin de pouvoir évoluer en classement régional. La clôture de l'enceinte du terrain de football, ainsi que la distance de sécurité entre l'espace de jeu et la main courante, qui est à ce jour d'1m80 et qui devra se trouver à 2.50m afin d'éviter tout risque d'incident. La mise aux normes ainsi que la sécurisation devront être entreprise par la Commune, propriétaire du terrain. Les travaux étant achevés, le maire présente le plan de financement définitif tenant compte de la participation de l'ASH. Le conseil municipal approuve à 14 voix pour et 1 abstention, le plan de financement mis à jour.

Plan de financement			
Dépenses		**Recettes**	
	Montant HT	Subventions sollicitées	
Terrassement Voirie	52 713.00 €	**Région**	20 000.00 €
Main courante	21 350.53 €	**FAFA**	19 800.00 €
Clôture	18 726.81 €	**CEA**	10 000.00 €
		ASH	42 990.34 €
Total dépenses	**92 790.34 €**	**Total recettes**	**92 790.34 €**

5° FIXATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Après plusieurs années de fonctionnement depuis la dernière mise à jour des tarifs de location, il est nécessaire de revoir les prix de location de la salle des fêtes.
En effet, les loyers constatés dans le secteur pour des équipements similaires montrent que les prix doivent être ajustés. Le Conseil Municipal, après délibération, fixe les nouveaux tarifs de location de la Salle des Fêtes comme suit :

	Associations	Habitants de Hunspach	Particuliers Extérieurs Hunspach
3 jours - Remise des clefs vendredi soir	230 €	350 €	1400 €
4 jours - Remise des clefs jeudi soir	280 €	400 €	1500 €
1 journée - Semaine (mardi / mercredi / jeudi)	120 €	180 €	300 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs qui seront applicables aux contrats signés pour les locations à partir du 15 septembre 2026.

6° ARS : DESIGNATION REFERENT EESH

Le référent « EESH », (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine) est désigné pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces nuisibles dans notre département. Concrètement, le référent peut être amené à repérer et surveiller la présence de ces espèces sur le territoire communal ; relayer les signalements ou les réaliser via les plateformes dédiées ; informer et orienter les habitants, propriétaires ou gestionnaires concernés sur les mesures à mettre en œuvre ; suivre la bonne mise en œuvre des actions de prévention ou de lutte, sous l'autorité du maire. Il est important de préciser que le référent n'a pas vocation à réaliser lui-même les opérations de lutte obligatoire. Il veille surtout à ce que les bonnes informations soient transmises et que les mesures adaptées soient mises en œuvre par les responsables des terrains concernés. Le référent bénéficie également d'un accompagnement par FREDON Grand Est, notamment via des formations gratuites, des ressources pratiques. Le conseil municipal désigne M. CLAUSS Raphaël en tant qu'agent territorial et Mme Sabine BILLMANN en tant que conseillère municipale, référents EESH de la Commune de Hunspach.

7°DIVERS :

MAISON HEIMLICH : Madame le maire informe l'ensemble du conseil municipal des analyses réalisées en commission « Projet Maison Heimlich », qui s'est réunie le 27 août 2026. Au regard des différents entretiens réalisés, et notamment des échanges avec le conseiller aux décideurs locaux et le Directeur d'agence bancaire, la situation financière actuelle de la commune ne permet pas, en l'état, de financer le projet de la Maison Heimlich dans des conditions acceptables pour la collectivité. Si aucune aide ou subvention complémentaire significative ne peut être obtenue, compte tenu des capacités financières de la commune et du niveau d'endettement que nécessiterait le projet, la Commune devra alors envisager l'abandon du projet « Maison Heimlich ». Une prochaine réunion avec l'AEDE est prévue le 15 septembre 2026. La Commune fera une proposition financière à l'association pour la poursuite du projet.

PISTE CYCLABLE - ACQUISITIONS FONCIERES : Madame le maire informe avoir rencontré les propriétaires concernés par les acquisitions foncière en vue de la création de la future piste cyclable. Le prix de rachat de l'ensemble des parcelles soit 9,886 ares à 70 € l'are sera de 692,02 €. Le dossier a été envoyé au bureau d'études BEREST en charge des travaux de la piste cyclable pour le compte de la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg. Le démarrage des travaux est prévu au Printemps 2027.

ETUDE RESTAURATION KIRRBAECHEL : Madame le maire fait une restitution du comité de pilotage de la phase 1 de l'étude pour les travaux de restauration du Kirrbaechel (SDEA-ARTELIA-Grand Est-ComCom Wissembourg). La poursuite de l'étude en phase APD dépendra du reste à charge pour la Commune.

STATIONNEMENT ET SIGNALETIQUE : la commission voirie s'est réunie le 27 juillet afin de faire un état des lieux et pistes pour l'amélioration du stationnement et de la signalétique. Une première réunion de travail aura lieu le 03 septembre avec le centre routier de Wissembourg afin de définir les pistes prioritaires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

HEIBY Sylvie	Maire	
BILLMANN Pierre	Adjoint au Maire	
GUTH Anne	Adjoint au Maire	
VOGEL Joël	Adjoint au Maire	
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
BESENWALD Estelle	Conseillère Municipale	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	
KNITTEL Noémie	Conseillère Municipale	
SCHULER Laura	Conseillère Municipal	Donne pouvoir à Anne GUTH
SOKOL Linda	Conseillère Municipale	
ESCH Thierry	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
BOHEIM Joanne	Conseillère Municipale	
STEINMANN Arnaud	Conseiller Municipal	